

# Réunion du conseil d'établissement Procès-verbal



## COMPTE RENDU DE LA 3<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT JEUDI 12 DÉCEMBRE 2019, À 18 H 30, AU SALON DU PERSONNEL

### Sont présents :

|                                |                           |
|--------------------------------|---------------------------|
| Monsieur Julien Royer          | Représentant des parents  |
| Madame Caroline Gagnon         | Représentante des parents |
| Madame Joëlle Perreault-Chabot | Représentante des parents |
| Madame Marlène Barras          | Enseignante               |
| Madame Sonia Simard            | Personnel de soutien      |
| Madame Mélanie Careau          | Représentante des parents |
| Madame Justine Tremblay        | Personnel professionnel   |
| Madame Nathalie Bussièrès      | Service de garde          |
| Monsieur Alain Gagnon          | Directeur                 |

### Sont absents :

|                               |                          |
|-------------------------------|--------------------------|
| Monsieur Jean-Philippe Ménard | Représentant des parents |
| Monsieur Dominic Desnoyers    | Enseignant               |

### 1. Ouverture de l'assemblée

Mot de bienvenue et vérification du quorum.

Mme Caroline Gagnon souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum. Mme Caroline Gagnon félicite tous les membres pour leur implication. Elle invite les membres présents à signer la liste des présences qui sera annexée au procès-verbal de la présente réunion.

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mme Nathalie Bussièrès propose l'adoption de l'ordre du jour avec l'ajout de deux points : adopté à l'unanimité.

**Résolution 028 – CE 19/20-28**

### 3. Adoption du compte rendu du 19 novembre 2019

Mme Sonia Simard propose l'adoption du compte rendu avec quelques corrections : adopté à l'unanimité.

**Résolution 028 – CE 19/20 -29**

### 4. Suivi du compte rendu du 19 novembre 2019

M. Alain Gagnon nous informe que Mme Marie-Josée Laliberté de la Table de concertation sera encore avec nous cette année en tant que membre de la communauté.

### 5. Droit de parole au public

Pas de public.

# Réunion du conseil d'établissement

## Procès-verbal



### Points de décisions et recommandations

#### **6. Mesures dédiées et protégées (services aux élèves)**

M. Alain Gagnon nous présente un tableau (joint au compte rendu) nous indiquant les montants que nous avons reçus et investis pour le soutien aux élèves.

M. Julien Royer propose d'approuver ce tableau : adopté à l'unanimité.

**Résolution 028 – CE 19/20 -30**

#### **7. Application HopHop**

Mme Nathalie Bussières a rencontré la personne responsable de ce projet et nous explique exactement en quoi consiste ce service. Par exemple, il y a des frais d'environ 25 \$ par année par famille. Pour l'école, il n'y a pas de frais à part l'achat d'un iPad. Ce service pourrait être offert jusqu'à 17 h pour un essai. L'essai pourrait permettre de voir les bénéfices pour les parents. Elle nous remet également un document explicatif. Le conseil est d'accord pour que nous puissions faire l'essai de cette application dès janvier 2020.

**Résolution 028 – CE 19/20 -31**

#### **8. Amendement à la Politique relative aux contributions financières exigées aux parents ou aux usagers**

M. Alain Gagnon nous présente la politique relative à la gratuité scolaire. Les membres du CE n'ont pas de commentaires.

Sur proposition de M. Julien Royer, il est résolu à l'unanimité;

DE DONNER UN AVIS FAVORABLE à la proposition soumise à la consultation des conseils d'établissement par la Commission scolaire de la Capitale.

**Résolution 028 – CE 19/20 -32**

#### **9. Règles de régie interne au SDG**

Le coût du service de garde sera maintenant de 8,50 \$ par jour. M. Alain Gagnon se questionne également pour ajuster l'heure à laquelle les parents peuvent venir chercher les enfants en fin de journée : quelques parents arrivent avant que l'école se termine et cela fait en sorte que la prise de présences est difficile à exécuter. Pour éviter les erreurs et pour assurer la sécurité des élèves, les cartes magnétiques pour les parents seront en fonction à partir de 15 h 20.

Mme Joëlle Perreault-Chabot propose l'adoption de ces changements aux règles de régie interne telles que présentées : adopté à l'unanimité.

# Réunion du conseil d'établissement

## Procès-verbal



### Points fixes

#### **10. Parole à la technicienne du service de garde**

Il y aurait une possibilité pour une collaboration avec le centre communautaire pour offrir des collations.

Mme Joëlle Perreault-Chabot se demande s'il est possible d'informer les parents lors des journées spéciales des activités prévues au service de garde. Mme Nathalie Bussièrès réfléchira à une façon de faire.



#### **11. Parole au commissaire**

Elle n'est pas présente.



#### **12. Parole à la représentante de la communauté**

Elle n'est pas présente.

#### **13. Parole au représentant du Comité de parents**

Nous ne sommes pas représentés au comité de parents.

### Points d'informations



#### **14. Travaux pour l'été prochain**

M. Alain Gagnon nous informe des travaux qui auront lieu l'été prochain. Les plafonds des classes au premier étage seront refaits ainsi que deux salles de toilette (corridor Ouest et celle à côté du bureau de la direction).

#### **15. Fête de Noël pour les élèves**

Le document explicatif a été envoyé par courriel. Les parents sont les bienvenus pour le concert.



#### **16. Contenus de l'éducation à la sexualité 2019-2020**

M. Alain Gagnon a transmis le document à tous. Mme Marlène Barras nous parle des contenus abordés au préscolaire. Les parents seront informés par courriel des contenus abordés.

#### **17. Brigade**

Mme Marlène Barras nous parle des dossards achetés pour les brigadiers scolaires. Elle demande au CE s'il était possible de rembourser le coût.

M. Mélanie Careau propose d'utiliser une partie du budget du CE pour rembourser les dossards : adopté à l'unanimité.

**Résolution 028 – CE 19/20 -33**

#### **18. Adoption de la levée de l'assemblée**

La levée de l'assemblée est proposée à 20 h 22 par Mme Mélanie Careau et adoptée à l'unanimité.

**Résolution 028 – CE 19/20 -34**

Alain Gagnon  
Directeur

Caroline Gagnon  
Présidente